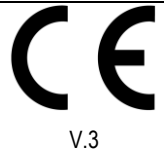




DECLARATION DES PERFORMANCES

N°0028-2013

selon l'annexe du Règlement délégué (UE) N°574/2014 modifiant l'annexe III du Règlement UE n°305/2011 (Règlement Produits de Construction)



1 - Code d'identification unique du produit type :

PRB MORTIER D'IMPERMEABILISATION

2 - Usage(s) prévus :

NF EN 998-1 : 2016 : Mortier d'enduit extérieur d'usage courant (GP) applicable sur les murs, plafonds, poteaux et cloisons.

NF EN 1504-2 : 2005 : Produit de protection de surface du béton - revêtement - protection contre les risques de pénétration et contrôle de l'humidité.

3 - Fabricant :

PRB - 16 Rue de la Tour - CS 10018 - 85150 LES ACHARDS - FRANCE

4 - Mandataire :

Non applicable

5 - Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

NF EN 998-1 : 2016 : Système d'évaluation 4

NF EN 1504-2 : 2005 : Système d'évaluation 4

6(a) - Norme harmonisée :

EN 998-1 : 2016

EN 1504-2 : 2005

Organisme(s) notifié(s) :

Non applicable

7- Performance(s) déclarée(s) :

Caractéristiques essentielles	EN 998-1 : 2016 Performances	EN 1504-2 : 2005 Performances
Réaction au feu	A1	A1
Absorption d'eau	Wc 2	/
Absorption capillaire et perméabilité à l'eau	/	$W < 0.1 \text{ kg/m}^2 \cdot \text{h} \cdot 0.5$
Perméabilité à la vapeur d'eau	$\mu \leq 35$	Classe 1
Perméabilité au CO2	/	PND
Adhérence	0,5 N/mm ² - FP: A ou B ou C	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$
Conductivité thermique ($\lambda_{10, \text{sec}}$)	0,76 W/mK (valeur tabulée)	0,76 W/mK (valeur moyenne tabulée, P = 90 %)
Compatibilité thermique / chocs thermiques sans sel	/	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$
Durabilité	Evaluation reposant sur les dispositions en vigueur sur le lieu prévu d'utilisation du mortier	/
Durabilité (résistance au gel/dégel)	Evaluation reposant sur les dispositions en vigueur sur le lieu prévu d'utilisation du mortier	Evaluation reposant sur les dispositions en vigueur sur le lieu prévu d'utilisation du mortier
Substances dangereuses	Voir FDS	Voir FDS

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

À Les Achards, le 10/10/2019

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS
Directeur Technique